

Campagne emplois 2026 Qualification des postes d'enseignants-chercheurs

Le conseil académique

*Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L712-6-1, III ;
Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment les articles 33 et 55 ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
Vu l'avis du CSA en date du 13 octobre 2025 ;*

L'article L712-6-1, III du Code de l'éducation prévoit que le conseil académique en formation plénière est consulté (...) sur la qualification à donner aux emplois d'enseignant-chercheur et de chercheur, vacants ou demandés.

Le décret n°84-431 du 6 juin 1984 précise que le président fixe le nombre d'emplois de maîtres de conférences (article 33) et de professeurs des universités (article 55) à pourvoir exclusivement par la voie de la mutation, après avis du conseil académique en formation plénière.

Le comité social d'administration a émis un avis sur les postes proposés au recrutement dans le cadre de la campagne d'emploi 2026, pendant sa séance du 13 octobre 2025.

Le conseil académique se prononce sur les 24 postes d'enseignants-chercheurs proposés au recrutement dans le cadre de la même campagne d'emploi, selon le détail présenté en annexe.

Le conseil d'administration examinera ensuite tous les postes proposés au recrutement dans le cadre de la campagne d'emploi 2026, lors de la séance du 4 novembre 2025.

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la publication de 24 postes d'enseignants-chercheurs proposés à la campagne d'emploi 2026.

Documents en annexe :

- Tableau des postes d'enseignants-chercheurs proposés à la campagne d'emploi 2026

Décompte des votes :	Suffrages exprimés :	30
Membres en exercice :	57	Pour : 30
Membres présents :	23	Contre : 0
Membres représentés :	9	Abstentions : 2

Visa du président, David MENIER

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 28 octobre 2025

